

# L'INFO DU *Lac*



Lac-Etchemin

Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

Volume 32, No 2

19 avril 2023



## *Sommaire*

Mot du maire	p. 2
Mot du directeur général	p. 2 et 3
Services municipaux	p. 4 à 7
Sécurité publique	p. 7 à 11
Organismes communautaires	p. 11 à 19
Services des loisirs	p. 19 à 22
Agenda communautaire	p. 23

Publié par la Municipalité  
de Lac-Etchemin et  
distribué gratuitement  
dans tous les foyers situés  
sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :  
Maryse Fortier

Collaborateurs :  
Jude Emond  
Jacques Gagnon  
Éric Guenette  
Maryse Fortier  
José Poulin  
Sylvain Poulin  
Carole Provençal  
Linda St-Hilaire  
Camil Turmel  
et les nombreux  
organismes communautaires

Conception et montage :  
Maryse Fortier

Correcteurs :  
Maryse Fortier  
Camil Turmel

Impression :  
Daniel Gagnon,  
courtier en  
imprimerie

Date de tombée  
pour la parution du 7 juin 2023 :  
**12 mai 2023 à midi**

Bulletin d'informations municipales  
DE LAC-ETCHEMIN

# Mot du Maire



## - Nouveau site Internet

Récemment nous avons mis en ligne notre nouveau site Internet ([www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca)) qui nous l'espérons, sera apprécié par l'ensemble de la population. La dernière mise à jour du site remontait à 2014.

Par ce nouvel outil, la Municipalité de Lac-Etchemin met à la disposition des internautes une plateforme améliorée de ses services en ligne regroupés: un outil de recherche performant, la demande de permis et certificats en ligne qui est améliorée, les inscriptions aux activités offertes par le Service des loisirs, de la culture et des parcs, le dépôt d'une requête, la consultation d'horaire, l'accès à la plateforme d'évaluation des terrains et des propriétés et bien plus.

Souhaitant communiquer efficacement les décisions et les projets de la municipalité, la plateforme offre aussi un fil de nouvelles qui permettra d'annoncer et de promouvoir les événements de la municipalité et des organismes, les dossiers importants, les avis publics, les info-travaux et autres. Il sera aussi possible d'alerter la population lors de situations telles que : la déviation routière d'urgence, les dangers en lien avec des incidents climatiques, les avis d'ébullition ainsi que les mesures d'urgence. Nous vous invitons à vous abonner à notre infolettre.

Les membres du Conseil municipal et le personnel de la municipalité s'efforcent de mettre en place toutes les conditions gagnantes afin d'améliorer nos communications dans le but de répondre aux besoins changeants de la population.

Je tiens à souligner la qualité du travail de l'équipe de l'Agence Pixi qui nous a conseillé et livré un produit de qualité. Aussi, je tiens à remercier nos employé(e)s qui ont été impliqués dans le processus de mise à jour du site. Sans leur contribution, nous n'aurions pu arriver à un tel résultat. L'expertise, le travail d'équipe et le dévouement de ceux-ci ont permis de faire de ce projet une réussite.

## - Pannes de courant dans certains secteurs de notre municipalité et ailleurs sur le territoire de la MRC des Etchemins

Accompagné de notre directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Patrick Lachance, j'ai rencontré M. Alexandre Pelletier, représentant d'Hydro-Québec afin de trouver des solutions aux bris qui se reproduisent fréquemment sur une partie de la route 277, de la route du Sanctuaire (les rues et rangs adjacents) ainsi que le secteur du Lac-Raquette. À ce corridor électrique, s'ajoutent d'autres municipalités notamment celles de Saint-Benjamin et Sainte-Rose. Ce réseau, qui s'étend sur 190 km se rend jusqu'à la frontière américaine.

Le représentant d'Hydro-Québec reconnaît que ce réseau existant depuis plusieurs années est beaucoup trop long. Actuellement l'équipe de recherche d'Hydro-Québec est à travailler sur un plan d'action visant à améliorer le réseau. Ce plan d'action devrait prévoir des mesures à court, moyen et long terme.

À notre demande, le représentant d'Hydro-Québec s'est engagé à publier une communication afin de bien informer la population concernant les actions à venir dans ce dossier. Pour les abonnés à notre infolettre cette information a été publiée le 28 mars. Également, à l'intérieur de la présente parution de l'Info du Lac, nous avons inclus le communiqué d'Hydro-Québec.

## - Mise à l'eau et station de lavage au Club nautique

La municipalité étant maintenant propriétaire du Club nautique, je vous invite à prendre connaissance sur notre site Internet, des dates et heures d'ouverture ainsi que la tarification pour l'été 2023, adoptée par le conseil lors de notre séance du 4 avril.

Je tiens à souligner que, selon notre réglementation, toutes les embarcations motorisées présentes sur le lac doivent être identifiées d'une **vignette** que les plaisanciers et riverains pourront se procurer en ligne sur notre site ou au bureau de la municipalité au coût de 10 \$ plus les taxes.

Acceptez mes meilleures salutations.

*Camil Turmel*, maire

## Mot du directeur général



Chères citoyennes et chers citoyens,

Nous voilà rendu au printemps, le temps de nettoyer nos terrains et nos maisons suite à un hiver qui a débuté tardivement et qui ne nous a pas oublié en termes de précipitations de neige. Je tiens à souligner le travail efficace de notre équipe aux travaux publics qui a redoublé d'ardeur pour s'assurer d'avoir un réseau routier dégagé, sécuritaire et très bien entretenu. Nous allons procéder dans les

prochaines semaines au balayage des rues avec un entrepreneur qui possède 2 balais mécanisés (camions). Nous demandons aux contribuables qui décideront de passer le balai devant leur propriété de ne pas laisser de tas le long des trottoirs afin de ne pas ralentir les opérations. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Nous avons lancé au début du mois de mars 2023 notre nouveau site web. Monsieur le maire en a déjà fait état dans sa chronique mais je tiens à remercier personnellement mes collègues Carole Provençal, Maryse Fortier, Jude Emond et José Poulin qui ont collaboré de façon exceptionnelle avec l'Agence Pixi pour livrer un site complet en termes de contenu de qualité. Chapeau à vous quatre. Je tiens à vous rappeler que nous sommes ouverts à toute forme

de suggestions de la part des résidents qui auraient des idées à soumettre afin de bonifier le contenu du site web. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Nous avons également ajouté au début du mois d'avril une nouvelle section sur le site soit celle du Club nautique. Tous les citoyens et futurs utilisateurs pourront trouver l'information utile pour se procurer un abonnement saisonnier et/ou journalier ainsi que la vignette nécessaire pour naviguer sur le lac. Je tiens à préciser que la municipalité a sous sa responsabilité 12 quais de location sur 37, les 25 autres étant réservés aux clients du camping. Nous avons une liste d'attente qui sera mise à jour pour nos 12 quais. Si vous voulez être inscrits sur cette liste, bien vouloir communiquer avec nous.

Pour terminer, nous avons adopté lors de la séance ordinaire de mars 2023, un projet de règlement visant à modifier le montant minimum nécessaire pour obtenir un permis de rénovation. Le montant minimum est maintenant de 7 500 \$ au lieu de 2 000 \$. Nous avons également modifié la tarification des permis et certificats ainsi que certaines clauses nécessaires à l'obtention de permis. Je vous invite à consulter sur notre site internet au [www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca) afin de prendre connaissance du règlement complet # 219-2023.

Bon printemps à tous,

*Patrick Lachance*


Directeur général/greffier-trésorier

#### PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTER PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN FÉVRIER & MARS 2023

- Dépôt par la direction générale - Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de l'année 2022.
- Adoption du règlement numéro 218-2023 sur les immeubles industriels mu-

nicipaux pour l'année 2023.

- Congé de loyer du bâtiment d'accueil au 158, rang du Mont-Original (chalet principal et stationnement).
- Résolution d'intention pour l'adoption du projet du règlement numéro 140-22 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4 de la MRC des Etchemins.
- Adoption du deuxième projet de règlement numéro 216-2022 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 62-2006 afin d'encadrer l'hébergement touristique et l'ajout d'usages récréatifs (secteur de la voie ferrée) ainsi que l'usage industriel à faible incidence dans le secteur de la zone 57-CH (route 277, de la rue Bouchard jusqu'à la fin du périmètre urbain près de la route du Golf).
- Adjudication du contrat pour l'achat d'une nouvelle barrière et d'un système de gestion d'accès pour le Club nautique de Lac-Etchemin.
- Confirmation du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable des trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
- Adjudication du contrat pour le remplacement du ponceau du 14<sup>e</sup> Rang.
- Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2021 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Adoption et autorisation de signatures des protocoles d'entente mutuelle régissant les modalités d'entraide entre les municipalités de Lac-Etchemin/Saint-Luc et Saint-Odilon-de-Cranbourne et Saint-Léon de Standon.
- Adoption du premier projet de règlement numéro 219-2023 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis, certificats aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006 afin de changer les clauses nécessaires à l'obtention d'un permis et d'un certificat ainsi que la tarification relative aux permis et certificats.



Lac-Etchemin  
**Hydro-Québec en action pour améliorer  
 la qualité de l'alimentation électrique  
 dans votre secteur**

Récemment, la municipalité de Lac-Etchemin et des citoyennes et citoyens ont communiqué avec Hydro-Québec au sujet de la qualité du service d'électricité. Nous vous avons écoutés et nous prenons très au sérieux vos commentaires.

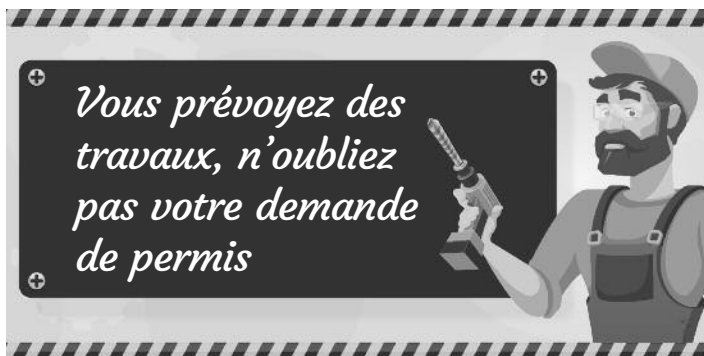
Une analyse effectuée par nos équipes nous a permis de constater que la continuité du service s'améliore dans votre secteur depuis 2020, mais que la durée des pannes demeure longue dans certains cas.

Nous avons donc prévu des interventions ciblées sur le réseau et ferons le nécessaire dans les meilleurs délais, et ce, tout en assurant une gestion rigoureuse de nos ressources.

La qualité de l'alimentation électrique dans votre secteur nous tient à cœur. Vous pouvez compter sur nous pour y voir. Nous vous remercions pour votre compréhension et demeurons à l'écoute de vos besoins.



## Services municipaux



Afin d'en faciliter le traitement, faites nous parvenir votre demande de permis en ligne sur notre site internet ou par téléphone au 418 625-4521.

Prenez-vous à l'avance pour formuler votre demande de permis afin de nous permettre de vous garantir un meilleur service. La municipalité dispose de trente jours pour étudier votre demande lorsqu'elle est complète. De plus, le fait d'avoir déposé votre demande de permis à la municipalité et parfois même d'avoir payé votre permis avant de le recevoir ne vous autorise pas de débiter vos travaux. **Vous êtes autorisé à entreprendre les travaux seulement lorsque vous avez votre permis en main.**

Un permis est nécessaire pour les travaux suivants :

- Construction, agrandissement, déplacement et démolition d'un bâtiment;
- Revêtement extérieur;
- Remise, garage, abri d'auto;
- Toiture;
- Changement de fenêtres et de portes;
- Construire, rénover ou remplacer: galerie, balcon, patio, escalier;
- Tous les types de piscine dont la profondeur est de 60cm ou plus;
- Clôture, haie de cèdres, muret;
- Enseigne publicitaire;
- Travaux dans la rive (coupe d'arbre, quai, remblai);
- Travaux dans un cours d'eau (ponceau, enrochement, quai, etc.);
- Coupe forestière commerciale;
- Finition du sous-sol;
- Rénover salle de bain, cuisine, chambre à coucher;
- Changement des divisions intérieures;
- Changer le revêtement de plancher;
- Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, etc.);
- Transformation de votre résidence pour la location à des fins touristiques;
- Tous travaux d'installation septique;
- Tous travaux concernant le prélèvement d'eau potable;
- Etc.

**\*\*\* Notez que de nouvelles dispositions ont été adoptées concernant les résidences de tourisme. Informez-vous des nouvelles normes avant d'entreprendre votre processus.**

Merci de votre bonne collaboration.



## Prendre soin de notre lac, c'est l'affaire de toutes et tous!

La santé et la préservation de la qualité de notre lac découlent d'actions communes partagées par toute la population Etcheminoise, entre autres, les riverains... voisins de ce plan d'eau magnifique, mais aussi toutes celles et ceux faisant partie de son bassin versant. Notre lac, en plus d'être notre principale source d'eau potable, a des impacts sur toute l'économie de notre municipalité, donc tous les citoyens dépendent de sa santé. Conséquemment, tous les résidents doivent voir à la préservation de notre lac.

### Petits gestes simples qui s'adressent à tous :

- ✓ Ne tondez pas vers le lac ni dans la rue (la plupart des égouts pluviaux vont au lac), ramassez les résidus de gazon qui pourraient se rendre au lac;
- ✓ Lors du nettoyage de votre voiture, évitez de diriger l'eau savonneuse vers la rue et les grilles d'écoulement pluvial;
- ✓ N'utilisez pas de pesticide pour entretenir votre pelouse;
- ✓ Préservez autant que possible les arbres sur votre terrain et si vous en coupez un, remplacez-le par un autre;
- ✓ Si vous effectuez des travaux forestiers, effectuez de la coupe sélective et préservez tous les écoulements d'eau (fossés, ruisseau) afin de ne pas envoyer de sédiments vers le lac ainsi que les milieux humides (marécage, marais, tourbière);
- ✓ Lorsque vous effectuez des travaux sur votre terrain, évitez de laisser trop longtemps votre sol à nu. Veuillez revégétaliser rapidement la surface afin d'éviter l'érosion;
- ✓ Faites vider votre fosse septique à tous les 2 ans pour une résidence ou aux 4 ans pour un chalet;
- ✓ Lorsque vous visitez un autre plan d'eau, faites laver votre embarcation adéquatement afin d'éviter le transport d'espèces envahissantes (tel que le myriophylle à épis, la moule zébrée, etc.);
- ✓ Ne pêchez pas avec des appâts vivants.

### Petites règles s'adressant particulièrement aux riverains :

- ✓ Préservez une bande riveraine le plus possible à son état naturel au lac, mais aussi à tous les petits cours d'eau qui l'alimentent. La bande riveraine se veut d'au moins 10 mètres lorsque la pente est de moins de 30% et de 15 mètres si c'est plus. La rive est très importante pour capter tous les sédiments et contaminants que la pluie pourrait apporter avec elle vers le lac;
- ✓ Aménagez votre accès, d'au plus de 5 mètres de large, vers le lac à la diagonale afin de ne pas créer une descente d'eau de pluie directe vers ce dernier. L'accès se doit d'être le plus naturel possible (en gazon);
- ✓ Réduisez votre empreinte autant que possible dans la rive en évitant de mettre les accessoires dans la rive (quai, foyer, embarcation) afin de ne pas piétiner la végétation autour;
- ✓ Tous les quais se doivent d'être flottants ou sur pilotis afin de laisser le libre passage à l'eau en dessous;

✓ N'oubliez pas de faire une demande de permis à nos bureaux avant de faire l'installation de nouveaux quais ou l'agrandissement du quai existant. Notez que la superficie du quai (passerelle incluse) ne doit pas excéder 20 m<sup>2</sup>.

Chacun de vos gestes compte! Ensemble nous réussirons à conserver notre lac en santé pour longtemps. N'hésitez pas à contacter notre service d'urbanisme si vous avez besoin de conseils.

Merci de votre collaboration!

*Eric Guenette*

Directeur des services publics de l'urbanisme et de l'environnement



## **ÉCOCENTRE**

(située à l'extrémité de la rue Deblois)

### **OUVERTURE LE 12 AVRIL 2023**

Si vous avez des matières que vous n'êtes pas en mesure de disposer chez vous, vous pouvez le faire à l'Écocentre. Lorsque que vous vous rendez à cet endroit, nous vous demandons de bien respecter les consignes de nos contrôleurs et de faire preuve de civisme envers eux et le site. Veuillez s'il vous plaît commencer par inscrire votre nom dans le registre à chaque visite afin que l'on puisse compiler le plus fidèlement possible nos données. Si vous apportez plus d'une sorte de produits, il vous faut faire le tri à chacune des stations. Toujours prioriser la récupération avant d'envoyer une matière aux déchets.

Il est possible de récupérer à notre site tous ces produits :

Le métal, le plastique (si trop gros pour entrer dans votre bac domestique), les matériaux secs (brique, béton, asphalte), les feuilles, l'herbe, les branches, le bois (non-contaminé par d'autres matériaux de construction, clous acceptés), les bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 livres), les ampoules (sauf les ampoules à filament à incandescence et halogène), les fluorescents (les tubes de 2, 4, 6 et 8 pieds), les résidus de peinture, les piles et les produits dangereux domestiques (piles alcalines, carbone-zinc et rechargeables et résidus de peinture), les appareils électroniques, les frigorigènes ainsi que les pneus (sans les jantes) de moins de 36 pouces de diamètre.

**IMPORTANT :** Les produits apportés doivent être strictement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants originaux.

**\*\*\* Petit truc afin d'accélérer le processus, veuillez démêler vos matières à l'intérieur de votre remorque avant votre arrivée au site.**

L'objectif de ce service vise à éviter que ces produits se retrouvent au site d'enfouissement à Armagh. **PLUS NOUS RÉCUPÉRONS, MOINS NOUS ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES, MOINS CELA COÛTE CHER ET MEILLEUR EST NOTRE ENVIRONNEMENT!**

Les produits qui sont récupérés sont par la suite disposés de façon adéquate par l'entremise de différents partenaires.

D'autre part, il vous est possible de venir chercher **gratuitement** du compost, du paillis et des morceaux de bois récupérés.

**Les heures d'ouverture de l'Écocentre sont le mercredi en après-midi de 13 h à 16 h et le samedi matin de 8 h à 12 h.**

**Notez qu'il n'y a plus de collecte de monstres ménagers. Vous devez apporter vos matières vous-même à l'Écocentre ou s'il s'agit de meubles divers, mobilier, électroménagers, matelas en bon état, matériel informatique, etc., vous pouvez contacter Ressourcerie Bellechasse au 418 642-5627. Ce service est tout à fait gratuit.**

#### **Matériaux de démolition :**

Lorsque vous procédez à des travaux de démolition d'envergure (exemple une toiture), optez pour la location d'un conteneur plutôt que de venir le porter à l'Écocentre. **Seules les remorques ou l'équivalent de remorque de 3 m<sup>3</sup> et moins seront acceptées** et une seule remorque de matériaux ou de déchets similaires (ne s'applique pas aux matières récupérables ou en grande quantité) sera acceptée par jour par adresse.

Toute personne ne respectant pas nos règles ou nos contrôleurs pourrait se voir expulsée du site sans préavis.

**TRAVAILLONS « ENSEMBLE » À CONSERVER NOTRE TERRITOIRE PROPRE ET EN SANTÉ !**

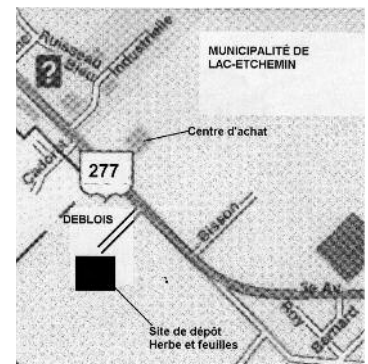
**N.B. L'Écocentre est à l'usage des particuliers et des résidents de Lac-Etchemin seulement. Aucune matière en provenance de travaux ou d'activités commerciales ne sera tolérée.**

**Ayez en main une preuve de résidence lors de votre passage.**

**Plan de localisation ci-dessous :**

*Eric Guenette*

Directeur des Services publics  
Urbanisme et Environnement



# ENTRETIEN DES TERRAINS *et appel au civisme*

Sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin, il est défendu aux propriétaires et aux occupants de laisser des nuisances aussi bien que des vidanges éparpillées sur un terrain.

L'entreposage de carcasses d'automobiles, de matériaux de construction et de démolition, de ferraille, de machinerie ou de pièces de machinerie, d'outils ou d'autres objets hétéroclites est prohibé dans tous les secteurs résidentiels et dans les secteurs commerciaux à l'exception des ateliers de débosselage et des ateliers d'usinage.

En effet, en vertu du règlement de zonage numéro 62-2006, article 10.1.6, il est stipulé que tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de **déchets**, de **détritus**, de **rebuts**, de **pièces de véhicule** et de **véhicules désaffectés**.

Un véhicule est considéré comme étant désaffecté lorsque celui-ci a été fabriqué depuis plus de sept ans, non immatriculé pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement.

De plus, tout terrain en milieu urbain se doit d'être tondu périodiquement de façon que le gazon ne dépasse pas une hauteur de 15 cm (6 pouces).

Notez que si vous désirez disposer de vos matières encombrantes, vous pouvez les apporter à l'Écocentre (voir article dans cette publication) ou encore les laisser à la Ressourcerie Bellechasse si c'est un meuble en bon état.

Le service d'urbanisme demande votre collaboration afin de faire en sorte que notre municipalité soit belle et demeure un lieu agréable à vivre pour tous. Bref, cette démarche vise l'équité entre tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin qui ont à cœur l'entretien de leur terrain et la propreté de notre milieu.



## *Programme d'incitation à la plantation d'arbres*

**- Résidentiel, commercial et industriel -**

La Municipalité de Lac-Etchemin, aux fins d'inciter la population à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire, a mis sur pied un programme de subvention accessible à chaque contribuable propriétaire et commerçant qui voudrait participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire et/ou pour chaque propriété une somme pouvant atteindre 30 \$ par arbre sur présen-

tation d'une facture démontrant l'acquisition d'arbres dont la hauteur minimum sera de 1,5 mètres et ce, pour un maximum de deux (2) arbres, entre autres des essences suivantes :

- AMÉLANCHIER
- CHÊNE
- ÉRABLE À SUCRE
- BOULEAU
- POMMIER DÉCORATIF
- TILLEUL

Toute autre espèce ayant une résistance aux conditions climatiques de notre région pourrait aussi bénéficier de ce programme.

**«Cependant, sont spécifiquement exclus du programme les arbres suivants» :**

- ÉRABLE ARGENTÉ
- PEUPLIER
- FRÊNE
- AUBÉPINE TOBA
- PRUNUS DE SCHUBERT
- ORME D'AMÉRIQUE (ULMUS AMERICANA)

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES :**

- Être propriétaire d'un immeuble sur le territoire municipal.
- Sont admissibles également : Les propriétés riveraines du lac Etchemin, la plantation pourra se faire à l'intérieur de la bande riveraine soit 10 mètres et moins de la ligne des hautes eaux du lac Etchemin.
- Les arbres subventionnés devront obligatoirement être plantés dans la cour avant uniquement (soit entre la ligne de l'emprise de la rue et la maison) à l'exception des propriétés riveraines (point ci-haut).

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un maximum de 50 arbres sera alloué chaque année pour ledit programme. Le programme sera disponible tout au long du mois de juin 2023.



## **PROGRAMME D'INCITATION À LA FLORAISON**

**DES COMMERCES, INDUSTRIES ET INSTITUTIONS**

La Municipalité de Lac-Etchemin, aux fins d'inciter les commerces, industries et institutions à procéder à l'aménagement floral sur leur devanture, renouvelle son programme de subvention accessible à chaque commerçant propriétaire qui voudrait participer à l'embellissement de notre municipalité.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire d'immeuble admissible **50 % de la facture d'achat de végétaux jusqu'à concurrence de 250 \$ (preuve à l'appui)** en autant que ces ceux-ci servent à l'embellissement de la devanture du commerce (excluant la location de pots ainsi que la main-d'œuvre). Toutefois, le propriétaire se doit d'avoir

dépensé **une somme minimale de 100 \$** en horticulture (achat de végétaux, pots, travaux de terrassement, conception d'aménagement). Le montant d'achat considéré pour le programme est celui avant les taxes applicables. Cette aide est non combinable à un autre programme. \*\*\* **Les résidences de tourisms ne sont pas admissibles à ce programme.**

#### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES :**

- Bâtiments admissibles : tous les commerces, industries ou institutions du territoire de la municipalité dont l'activité principale est commerciale, industrielle ou institutionnelle.
- L'aménagement subventionné devra obligatoirement se retrouver dans la cour avant du commerce et visible de la route.
- Les aménagements ne doivent pas entrer en contradiction avec les autres règlements municipaux (voir arbres prohibés, respect du triangle de visibilité).

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un montant total de 2 500 \$ est prévu par année pour ledit programme. Le programme sera disponible du **15 mai au 30 juin** ou jusqu'à ce que le montant total soit atteint.

Embellissons tous ensemble notre municipalité !

*Le printemps, bon temps pour se mettre au compostage*

## **LE COMPOSTAGE, C'EST SI FACILE ET C'EST PAYANT**

*Pour une nouvelle habitude de vie concernant vos déchets*

**La Municipalité de Lac-Etchemin désire vous sensibiliser sur l'importance de composter à la maison.**

La suite logique de vos déchets devrait être, le recyclage, le compostage et finalement, les ordures. De cette manière, beaucoup moins de matières seraient envoyées à l'enfouissement. En plus de générer des coûts pour l'enfouissement, il faut ajouter les coûts de transport. Les matières que vous envoyez au compost ne vous coûtent rien et de plus, elles vous procurent du compost gratuitement.



Composter vous demande que très peu d'effort. Vous n'avez qu'à vous procurer une compostière et l'installer à l'arrière de votre résidence, vous y déposez vos matières et brassez le tout de temps en temps.

Des informations sont disponibles sur notre site internet au [www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca) pour celles et ceux désirant en savoir davantage afin de démarrer du bon pied.

**Vous pouvez vous procurer dès maintenant votre compostière (voir photo) auprès de la Municipalité de Lac-Etchemin ou en téléphonant à nos bureaux au 418 625-4521 au coût de 55 \$ , valeur de 80 \$.**

**(faites vite, valable pour un temps limité jusqu'à épuisement des inventaires).**

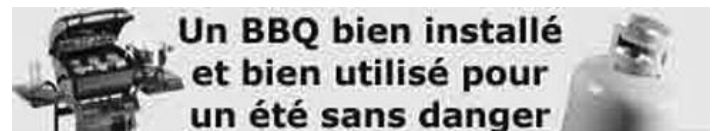
## **AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS** Gardons notre municipalité belle et propre



Le printemps est le temps où la neige fond pour laisser place aux fleurs, mais apparaissent aussi certains petits cadeaux moins agréables laissés par nos animaux de compagnie. C'est pourquoi nous demandons la collaboration de tous afin que lors de promenades dans les rues de la municipalité et plus particulièrement dans le secteur de la 2<sup>e</sup> Avenue (sur les trottoirs), chaque propriétaire de chiens récupère les excréments laissés par leur animal. Ce geste démontre un esprit de civisme et de respect envers le reste de la communauté.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration habituelle.

## *Sécurité publique*



La belle saison approche à grands pas et c'est le moment des grillades. Afin d'éviter de malencontreux accidents et de s'assurer d'agréables repas en plein air, voici quelques judicieux conseils.

#### **Consignes de sécurité pour l'utilisation d'un BBQ**

Les barbecues au propane doivent toujours être utilisés à l'extérieur, comme tous les autres appareils de camping fonctionnant au propane. Les bouteilles

de propane doivent également être entreposées à l'extérieur en tout temps.

L'utilisation d'un appareil dans une roulotte, un garage ou n'importe quel endroit fermé peut entraîner l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz nocif qui peut être mortel. N'utilisez donc jamais le barbecue à l'intérieur et n'entreposez jamais la bouteille de propane à l'intérieur.

Pour profiter au maximum du barbecue, placez l'appareil à un endroit stable, bien ventilé et à **3 m** de toute issue. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs (**distance de 2 m minimum**), ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais le barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

#### Pendant l'utilisation

1. Une bouteille de propane doit toujours être utilisée à l'extérieur.
2. Placez la bouteille de propane sur une surface solide, loin de toute flamme nue ou d'une source de chaleur. Une chaleur excessive ferait prendre de l'expansion au propane liquide et cela exercerait une pression dangereuse sur les parois de la bouteille et les différents raccords.
3. Le robinet doit être ouvert au maximum pendant l'utilisation. Utilisez toujours une soupape régulatrice de pression.
4. N'essayez jamais d'adapter une bouteille de propane à un type d'appareil pour lequel elle n'a pas été construite. Une bouteille de propane ne fonctionne de façon sécuritaire et adéquate que si son utilisation a été approuvée pour ce type d'appareil.

**Après avoir raccordé le tuyau, vérifiez s'il y a des fuites au moyen d'un détecteur de fuite ou d'eau savonneuse. Ne faites jamais cette vérification avec une flamme nue. S'il y a formation de bulles, c'est qu'il y a fuite de gaz. Il faut corriger cette fuite avant l'utilisation.**

**Pour allumer votre barbecue, veuillez toujours procéder de la façon suivante :**

1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue.
2. Assurez-vous que les commandes d'allumage sont en position fermée («OFF»).
3. Ouvrez ensuite au maximum le robinet de la bouteille.
4. Placez une des commandes d'allumage en position ouverte («ON») et allumez sans tarder à l'aide du briquet automatique ou d'une allumette. Si vous ne réussissez pas cette étape, refermez le robinet pour éviter l'accumulation de gaz dans le barbecue. Attendez quelques instants, puis recommencez le processus d'allumage.
5. Ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé.
6. Surveiller votre barbecue en tout temps lorsqu'il est en fonction.

#### Transport

**Vous ne pouvez pas transporter ni emmagasiner des bouteilles de propane dans votre véhicule privé, à moins que l'espace destiné à les recevoir soit bien ventilé. À cette fin, laissez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert, selon l'endroit où la bouteille se trouve.**

1. Déposez délicatement votre bouteille de propane sur une surface solide ; prenez garde de la bosseler ou de l'endommager.
2. En tout temps et durant leur transport, les bouteilles de propane doivent être maintenues debout afin que le propane gazeux soit constamment en contact avec la soupape de sûreté, cela pour minimiser les risques en cas de

fuite.

3. Lorsqu'elle se trouve dans un véhicule, immobilisez-la au moyen d'une sangle ou d'une autre fixation.
4. Fermez toujours le robinet, même si la bouteille est vide.
5. Insérez toujours des bouchons de sécurité dans les raccords à filetage à gauche (anciennes bouteilles) pour le transport ou le rangement. N'essayez pas d'insérer un bouchon de sécurité dans les raccords à filetage à droite des nouvelles bouteilles, car vous endommageriez le filetage de façon permanente.
6. Gardez les bouteilles de propane à distance de la flamme nue ou d'une source de chaleur.

#### **Le remplissage des bouteilles**

Le remplissage des bouteilles doit être effectué par une personne détenant un certificat de compétence en ce domaine. Lors du remplissage, vous pouvez vérifier si le préposé au remplissage détient ce certificat.

#### **Mesures d'urgence**

Même si les barbecues au propane sont très sécuritaires, il arrive parfois qu'une négligence ou un oubli causent un accident. Dans ces cas, veuillez observer les consignes de sécurité suivantes.

#### **Incendie de propane**

1. Évacuez les lieux immédiatement.
2. Téléphonnez au service de sécurité incendie en faisant le 911.
3. N'essayez pas d'éteindre les flammes à moins de pouvoir fermer le robinet de la bouteille.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.

## Les brûlages domestiques



**Important :**

Lorsqu'une interdiction est émise par la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) cette interdiction prévaut sur tous règlements municipaux. Il est donc inutile de téléphoner pour avoir un permis si une interdiction est émise par cet organisme. Lors d'une interdiction, normalement il est permis de faire un feu dans un poêle approuvé et muni d'un pare-étincelles avec un grillage de 1 cm x 1 cm.

**Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert?**

**Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement.** Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction. Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles tels poêle, foyer et contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures **d'une dimension maximale de 1 centimètre**.



**Vous pouvez vérifier les conditions et interdictions sur le site de la SOPFEU à l'adresse suivante :**

<https://sopfeu.qc.ca/>

**Lorsqu'il n'y a pas d'interdiction, vous devez quand même respecter en tout temps la réglementation municipale.**

**Le brûlage : un risque pour la forêt**

Bon an, mal an, le quart des incendies de forêt signalés en avril et mai sont imputables à des brûlages domestiques. De nombreux propriétaires procèdent au nettoyage de leur terrain en utilisant le feu, sans se méfier des

risques qu'ils font courir à la forêt. En effet, le combustible s'assèche rapidement à cette période de l'année et le feu peut courir très rapidement vers la forêt ou les bâtiments.

**Réglementer pour responsabiliser**

La réglementation des brûlages dans une municipalité locale permet de rappeler aux citoyens qu'ils ont, eux aussi, des responsabilités dans la prévention des incendies de forêt, à savoir :

- S'informer sur la réglementation en vigueur ;
- Aviser les autorités municipales de leur intention de brûler ;
- Obtenir un permis avant d'amorcer le brûlage ;
- Assurer une surveillance constante jusqu'à l'extinction finale ;
- Disposer de l'équipement et du personnel nécessaires pour contrôler et éteindre le brûlage.

Le service incendie tient à vous aviser qu'il est strictement interdit d'allumer des feux à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet.

L'article 11 "FEUX EN PLEIN AIR ET FOYER EXTÉRIEUR" du règlement numéro 192-2019 et 2019-07 concernant la prévention incendie prévoit ce qui suit ;

**11.1 Champ d'application**

*Le présent chapitre s'applique à tout feu en plein air sur le territoire de la municipalité. Cependant, le présent chapitre ne s'applique pas :*

- a) Aux feux dans les appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, foyers ornementaux, barbecues ou autres installations prévues à cette fin;
- b) Aux feux dans des contenants en métal, tels que barils et contenants de même nature;
- c) Aux feux confinés dans un aménagement fait de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou autres installations de même nature;
- d) Tous ces appareils, contenants et aménagements doivent être munis de pare-étincelles.

**11.2 Interdiction**

*Il est interdit de faire ou de maintenir un feu de feuilles, d'herbe, de débris de matériaux de construction, d'hydrocarbure, matériaux plastiques et matériaux caoutchoucs.*

**11.3 Autorisation**

Un feu en plein air est autorisé à la condition d'obtenir préalablement un permis valide émis par le Directeur ou un membre du Service de sécurité incendie.

L'autorité compétente se réserve le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu en plein air, et ce, sans préavis.

**11.4 Permis**

Toute personne désirant faire un feu en plein air doit présenter au Directeur ou un membre du Service de sécurité incendie une demande faisant mention des renseignements suivants :

- Les nom et adresse du requérant ainsi que le nom du responsable s'il s'agit

- d'un organisme, la date de naissance et le numéro de téléphone ;
- Le lieu projeté du feu, la date, l'heure et sa durée ;
- Le type de feu, les matériaux combustibles utilisés, le diamètre du feu et la hauteur ;
- Une description des mesures de sécurité prévues ;
- Le nom, l'adresse et la date de naissance d'une personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus qui sera présente pendant toute la durée du feu ;
- L'autorisation écrite du propriétaire de l'endroit où s'allumera le feu ;
- **Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu. Tout permis émis doit immédiatement être acheminé par l'officier désigné au Service de sécurité incendie ;**
- Tout feu doit être localisé à une distance minimale de six (6) mètres de tout bâtiment ou boisé ou de toute matière combustible;
- À moins que le directeur ou un membre du Service de sécurité incendie n'ait fixé sur le permis une hauteur et une superficie maximale plus élevées, la hauteur du combustible ne doit pas excéder un mètre quatre-vingt (1,80) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de trois (3) mètres.
- En zone agricole, la hauteur du combustible ne doit pas excéder deux mètres cinquante (2,50) et sa superficie ne doit pas excéder un diamètre de douze (12) mètres. Toutefois et dans tous les cas (hauteur et superficie), l'officier désigné pourra restreindre les dimensions en fonction du risque et de la morphologie des lieux;
- Seul le bois doit servir de matière combustible;
- Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles et à proximité du feu;
- Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux;
- La fumée dégagée par le feu ne doit pas incommoder le voisinage;
- Sans restreindre la généralité de ce qui précède, aucun pneu ou combustible ne peut être utilisé.

### 11.11 Foyer extérieur

Il est permis d'utiliser un foyer ou un poêle approuvé par le Service de sécurité incendie, lequel doit être installé à 5 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible. La cheminée et ces équipements devront être munis de pare-étincelles et devront être installés sur des matériaux incombustibles.

## ARTICLE 28 INFRACTION ET AMENDES

**28.1.** Quiconque contrevient, permet ou tolère que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement, maintien une situation ou une construction qui contrevient à une disposition de ce règlement, maintien un état de fait qui nécessite une autorisation préalable sans l'avoir obtenu commet une infraction et est passible, en outre des frais applicables, d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$) et maximale de deux (2) mille dollars (2 000 \$). Lorsque le défendeur est une personne morale, l'amende minimale est de six cents dollars (600 \$) et maximale de quatre mille dollars (4 000 \$).

Si l'infraction est continue, elle constitue pour chaque jour une infraction distincte et une amende peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

**28.2.** En cas de récidive dans les deux (2) ans de la déclaration de culpabilité du défendeur pour une infraction à la même disposition pour laquelle il a déjà été condamné, l'amende est fixée au double de celles mentionnées à l'article 28.1.

**28.3** Toute infraction au présent règlement se prescrit par un (1) an à compter de la date de la connaissance par l'autorité compétente de la perpétration de l'infraction, conformément à l'article 14 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1).

**28.4** Les dispositions du présent règlement ne restreignent pas l'application des dispositions de toute autre loi fédérale ou provinciale.

### IMPORTANT :

**Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu.**

Toutes les demandes de permis doivent être effectuées du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h. Vous devez donc prévoir de faire votre demande durant cette période, prenez note aussi qu'aucune autorisation n'est donnée par téléphone, car une visite du site de brûlage doit être effectuée par un membre du service incendie.

Afin de vous éviter des problèmes, nous vous demandons de vous procurer votre permis de brûlage gratuitement. Pour obtenir un permis ou pour toute demande de renseignement, **vous devez communiquer avec le bureau municipal de Lac-Etchemin au 418 625-4521**. Noter que les permis de brûlage sur le territoire de Saint-Luc et Lac-Etchemin sont délivrés uniquement par **Sylvain Poulin, directeur du service incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc**.

## POUR LES URGENCES, FAITES LE 911

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.



## Règlementation en matière de sécurité incendie

### ARTICLE 18 - DISPOSITION APPLICABLES AUX PIÈCES PYROTHECHNIQUES

**18.1. Le Code est modifié de la manière suivante :**

**Par l'ajout, après l'article 5.1.1.3. de la division B, des articles suivants :**

« **5.1.1.4. Feux d'artifices domestiques** (utilisation familiale)

1) Le présent article s'applique aux pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1. prévue à la Loi sur les explosifs (L.R.C. (1985), ch. E-17), à l'exception des capsules pour pistolets jouets.

2) Il est interdit d'utiliser ces pièces pyrotechniques sans l'obtention préalable d'un permis émis par le directeur ou un membre du Service de sécurité incendie.

3) La demande de permis doit être adressée par écrit au moins cinq (5) jours avant l'utilisation prévue.

## 4) La demande de permis doit indiquer :

- a) Le nom, l'âge, l'adresse et l'occupation du requérant et de toute personne responsable sur le site;
- b) La date, l'heure et le lieu d'utilisation prévue, ainsi qu'une description du site du feu d'artifice;
- c) La description et la quantité des pièces pyrotechniques à être utilisées;
- d) Si un nombre supérieur à cinquante (50) pièces pyrotechniques doit être utilisé, la demande d'autorisation doit être formulée conformément à l'article 5.1.1.5.

## 5) Le permis est délivré si :

- a) La demande de permis est complète et respecte toutes les conditions énumérées au paragraphe 6) du présent article;
- b) L'utilisateur doit être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- c) Le site choisi pour l'utilisation des pièces pyrotechniques doit être exempt de toute obstruction et mesurer au moins trente (30) mètres sur trente (30) mètres.

## 6) En outre de ce qui est prévu à l'article 5.1.1.3., il est interdit d'utiliser des pièces pyrotechniques sans se conformer aux exigences suivantes :

- a) Une source d'eau en quantité suffisante pour éteindre un début d'incendie, tel un tuyau d'arrosage, doit être gardée à proximité du site;
- b) Les spectateurs doivent être éloignés d'au moins vingt (20) mètres des pièces pyrotechniques;
- c) On ne doit pas procéder à la mise à feu des pièces pyrotechniques si les vents sont susceptibles de faire tomber des matières pyrotechniques sur les terrains adjacents;
- d) On ne doit pas lancer ou mettre dans ses poches des pièces pyrotechniques;
- e) À l'exception des étincelleurs, on ne doit pas tenir dans ses mains des pièces pyrotechniques lors de leur mise à feu;
- f) On ne doit pas essayer de rallumer une pièce dont la mise à feu a été ratée ou arrêtée;
- g) Les pièces pyrotechniques déjà utilisées et celles dont la mise à feu a été ratée ou arrêtée doivent être plongées dans un seau d'eau.

## 7) L'ensemble des conditions énumérées aux paragraphes 5) et 6) du présent article doivent être respectées lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques, à défaut le permis est nul.

**5.1.1.8. Lanternes célestes**

- 1) L'utilisation des lanternes célestes est strictement interdite sur le territoire de la municipalité.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.

*Sylvain Poulin* Directeur service incendie  
Technicien en prévention incendie  
Municipalité de Lac-Étchemin / Saint-Luc  
(418) 625-4521  
incendie@lac-etchemin.ca

*Organismes  
communautaires*

## Le Comité d'embellissement VOUS INFORME...

Après les longues journées d'hiver et le profond sommeil de la nature, on apprécie l'arrivée du printemps.

Le printemps avec ses journées plus longues, plus chaudes et plus ensoleillées est toujours annonciateur de promesses.

C'est la saison des projets et comme à chaque année, le Comité d'Embellissement est heureux de s'investir dans la planification et la réalisation de travaux horticoles.

On se prépare pour les Fleurons en 2024 et on a quelques petits projets à terminer : L'aménagement de la sortie du secteur de la Station, retravailler les plates-bandes des différents parcs ainsi que celle à la jonction de la route 277 et de la 2<sup>e</sup> Avenue. Nous souhaitons faire un entretien très soigné des différentes rocailles.

Le Comité tient à souligner que le 22 avril prochain sera le jour de la Terre, le mouvement participatif en environnement le plus important de la planète.

Lors de cette journée, nous vous invitons à prendre du temps pour donner de bons soins à votre espace de vie extérieur. On nettoie sa cour et ses plates-bandes, on planifie son jardin ou la plantation d'un arbre et on peut effectuer une petite corvée de nettoyage sur le côté de la rue. On sensibilise les gens à l'environnement et au plaisir d'avoir un milieu de vie respectueux de la nature.

En terminant, nous vous souhaitons un merveilleux printemps rempli de découvertes et de beaux moments en lien avec la nature.

*Gervaise Turmel* pour le Comité d'embellissement (CELE)



La bibliothèque L'Élan vous informe

### Invitation aux usagers de prendre le tournant informatique

Savez-vous qu'il est fort utile de transmettre votre adresse courriel à la bibliothèque L'Élan? En lui transmettant cette information, vous serez avisés par courriel que votre abonnement ou vos prêts arrivent à

échéance ou sont en retard et que vos réservations sont disponibles.

La bibliothèque pourrait également utiliser votre courriel pour vous faire connaître les nouveaux livres au répertoire, l'ajout d'un nouveau service, une fermeture imprévue, la tenue d'une activité d'animation. N'hésitez pas à lui transmettre votre adresse courriel afin de gérer vos prêts à domicile et de mieux connaître les services qu'elle vous offre. L'adresse courriel de la bibliothèque est biblio@lac-etchemin.ca.

#### Invitation à consulter la page Facebook de la bibliothèque

La bibliothèque l'Élan liste plusieurs nouveautés de son répertoire sur sa propre page Facebook et sur celui de la municipalité. Voilà un autre moyen d'informer les usagers des biens culturels à leur disposition. Cette initiative est l'œuvre de Mme Claudia Fortin en collaboration avec Réseau-Biblio.

#### Ajouts de nouveautés au répertoire en février et mars 2023

**SECTION des ADULTES - ROMANS** : «Les murmures du château», «Léonie et Victoria», «Rosalie», «Les voisins», «Plus jamais sans toi», «Le chant des bruants 3», «Outlander L'adieu aux abeilles 2», «La maison d'Hortense », «L'inconnu du presbytère», «Royale», «Abigaël.» et l'allégorie du tiroir à ustensiles»; **DOCUMENTAIRES** : «Un cancer en cadeau : apprendre, comprendre...», «Cessez le feu – Comment désamorcer la violence», «Mieux vivre la ménopause», «Guide d'aménagement des érablières», «L'art de l'écoute», «Cultiver le désir et rire aux éclats», «Mon parcours de l'anxiété à la sérénité», «Shirley Thérout », «Les 500 meilleurs trucs du jardinier paresseux», «Les plantes sauvages du Québec», «Le caméléon Histoire d'un agent du FBI » et «Soyez l'histoire de votre tout-petit ».

**SECTION JEUNESSE : BANDES DESSINÉES** : « L'empire du Milieu », «Idéfix et les irréductibles», «Garfield en fait tout un plat», «Huit heures à Berlin», «Buck Danny Le vol du Rapier»; «Alpha 17», «Luke L'arche de Rantanplan», «Spider Man» et «Mini-Jean 4»; **ROMANS** : «Juliette à Berlin», «Juliette en Suisse», «Juliette aux Bermudes», «Juliette en Floride», «La bête de Gévaudan», «Le clou du spectacle», «Rebondir», «La vie compliquée de Léa Olivier 16», «Billie Jazz- Hip-Hop 3», «Ti-Guy la Puck 02» et «Victoire à domicile»; **DOCUMENTAIRES** : «Débrouillards – Des nouvelles du futur», «Mon encyclopédie du jardinier paresseux», «Vie et survie en forêt», «ABC des filles 2023», «Histoire du soir pour filles rebelles», «Petit décodeur illustré de l'ADO EN CRISE», «Minecraft et le guide de la Survie», «Pokémon – L'année 2022», «Le maître constructeur LEGO», «Star Wars 3 t.» et les **ALBUMS** : «Le petit espoir» «Arno et son cheval», «La chorale de M. Ouaouaron», «Mon super manège», «Thomas le chat et les émotions», «Pas de chouchous», «Chloé et sa copine de lecture», «Contes pour prendre confiance en soi», «Pat Patrouille 3 nos» et «L'attaque des monstres».

#### Liste des revues disponibles à la bibliothèque

Les revues disponibles à la bibliothèque sont : National Geographic, Québec Science, Protégez-vous, L'actualité, Châtelaine, Sentier Chasse et Pêche, Fédération de la faune, Les affaires, Cap-aux-Diamants, Continuité, Le Bel Âge, Les idées de ma maison, Express Mag, Coup de pouce, Elle Québec, Vie des Arts, Clin d'œil, Cool, Les Débrouillards, J'aine Lire et Bayard jeunesse.

Plusieurs de ces revues sont disponibles pour consultation en ligne via le Réseau Biblio. Leur renouvellement d'abonnement est conditionnel à leur

fréquence de consultation annuelle.

#### Échange de biens culturels du 24 avril 2023

Le lundi 24 avril 2023, le tiers des biens culturels du Réseau Biblio sera renouvelé. Cet échange représentera environ 1800 biens culturels. Des livres en langue anglaise seront disponibles.

#### Les thématiques de Pâques, du printemps et du temps des sucres sont sur les présentoirs

Plusieurs livres et revues développant les thématiques de Pâques, du printemps, du temps des sucres, des plantes et jardins, des arbres et arbustes, des oiseaux et de la protection de l'environnement sont placés sur les présentoirs des sections jeunesse et adulte. Des livres de rénovation, de construction de patios et de bricolage sont également disponibles.

#### Politique concernant les dons de livres et biens culturels à la bibliothèque

Le comité de la bibliothèque accepte depuis sa création en 1998 les dons de livres et biens culturels. Les livres donnés sont intégrés au répertoire ou remplacent ceux qui sont détériorés. Ils peuvent aussi être partagés avec les bibliothèques affiliées (Belvédère, camping, camps de jour), vendus ou donnés à des organismes locaux (CPE). Au cours des dernières années, la bibliothèque a reçu de nombreux dons de livres neufs ou très récents et en remercie cordialement les donateurs.

Le responsable de la bibliothèque suggère aux membres de la communauté de continuer à donner généreusement les livres qu'ils n'utilisent plus pour que la bibliothèque leur permette une deuxième vie dans le milieu.

#### Tâches à partager pour créer un ESPACE CITOYEN plus convivial à la bibliothèque l'Élan.

La bibliothèque S'ACTUALISE pour devenir un ESPACE CITOYEN : un lieu de culture, de lecture, d'information, d'animation et de rencontres dans une atmosphère chaleureuse et cordiale. Elle développe le partenariat avec l'école, le CPE, Parentaïme, les Camps de jour ou tout autre organisme pour favoriser la lecture et l'animation culturelle. L'objectif est de rendre la bibliothèque ACCESSIBLE à tous.

Pour relever ce défi, le nombre de bénévoles doit être substantiellement augmenté pour prêter et recevoir des livres et revues (informatique), décorer la bibliothèque, préparer les thématiques selon les fêtes de l'année, mettre en valeur la section des classiques de la littérature, les archives contenues dans La Voix du Sud, les albums du patrimoine régional et le répertoire de généalogie, présenter et animer des séances audio-visuelles (nouvel équipement), enrichir les présentoirs de photos et de peintures d'artistes locaux.

Toute personne intéressée à combler une de ces tâches doit contacter Mme Claudia Fortin à la bibliothèque (418 625-4521, poste 2100). Ensemble, nous pouvons et devons insuffler un nouvel Élan à notre bibliothèque pour qu'elle devienne un espace citoyen où toute notre communauté etcheminoise se reconnaît, se rencontre, collabore et fraternise.

*Jacques Gagnon*  
Bibliothèque l'Élan

# COMPAGNIE DE CIMETIÈRES LES MONTS NOTRE-DAME PROJET À VENIR

Pour répondre à une demande toujours grandissante, le Comité envisage présentement, l'installation de columbariums extérieurs dans tous les cimetières de son territoire.

Chaque columbarium aura 24 espaces, pouvant accueillir chacun 2 urnes (grandeur standard) et la concession sera d'une durée de 50 ans.

Pour manifester votre intérêt ou pour plus d'informations, veuillez rejoindre :  
Monsieur Paul Audet : 418 625-9656  
Madame Lucie Tanguay au 418 476-3651 ou au 418 625-3381, poste 551

Laissez vos coordonnées sur le répondeur et nous communiquerons avec vous.

## Communauté chrétienne de Sainte-Germaine

La pandémie étant derrière nous, les activités pastorales ont repris et les comités en lien avec celles-ci ont été relancés. Les célébrations eucharistiques ont lieu les deuxième et quatrième dimanches du mois. Les mois où il y a cinq dimanches, une messe supplémentaire et spéciale est célébrée dans une des dix communautés de notre paroisse, Sainte-Kateri-Tekakwitha (plus ou moins les municipalités de la MRC des Etchemins).

Pour plus d'informations concernant notre équipe pastorale, l'horaire des célébrations liturgiques, les diverses activités et les services, vous pouvez consulter le site Internet de Mission Bellechase-Etchemin <https://m-b-e.org/mbe/> et celui de Sainte-Kateri <https://www.pstekateri.ca/>

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants à un parcours catéchétique conduisant aux sacrements doivent communiquer avec le secrétariat de notre communauté au 625-3381. C'est encore à ce numéro que vous pouvez téléphoner pour des informations plus précises ou pour soumettre vos suggestions.

Le Sanctuaire Notre-Dame-d'Etchemin ouvrira le dimanche 21 mai pour toute la saison estivale. Le calendrier des activités sera bientôt connu.



**Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha**  
195, 2<sup>e</sup> avenue, Lac-Etchemin, Qc. G0R 1S0  
Tél.: 418 625-3381 Fax : (418) 625-3380  
Courriel : [finance@pstekateri.ca](mailto:finance@pstekateri.ca)

## Vente du presbytère Sainte-Germaine

Pour faire suite à la rencontre publique du mois de février, il y a eu la mise en vente du presbytère de Sainte-Germaine. Nous tenons à aviser tous les

paroissiens qu'une offre d'achat a été acceptée et que l'argent découlant de cette vente servira exclusivement pour les travaux de conservation de notre église et pour la pastorale de notre communauté. Il y aura une vente de biens mobiliers dans les prochains mois et une publicité sera faite à cet effet. Il faut noter que le tout doit maintenant être accepté par le diocèse avant de procéder.

*Martin Gauthier*, directeur général  
*Marcel Rancourt*, marguillier

## Merci à tous les bénévoles

**BÉNÉVOLONS  
À  
L'UNISSON!**

**SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE** 49<sup>e</sup> ÉDITION  
16-22 avril 2023

fcaabq  
Fédération des  
Centres d'Action Bénévole  
du Québec

Présentée par  
Hydro  
Québec

Je  
BÉNÉVOLE

L'action bénévole est un mouvement, une propulsion de gestes portés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent.

Bénévolat nous unit les uns aux autres, dans une vision commune de partage où chaque action fait briller davantage la suivante. Sans égard au temps alloué ou à la cause dans laquelle on choisit de s'investir, l'implication bénévole a toujours un impact considérable pour la société et la diversité des personnes qui la constitue.

Le bénévolat rassemble des voix qui apportent leurs notes uniques pour ainsi former une harmonie qui résonne d'un bout à l'autre de la province.

Prendre part à l'action bénévole, c'est rejoindre un mouvement festif où il fait bon donner et recevoir, peu importe la taille et la nature de sa contribution. Quand il est question de cœur, il n'existe pas de petits gestes. Nous pouvons tous et toutes contribuer à notre façon, pour ainsi bénévolat à l'unisson.

**URGENT !  
NOUS AVONS BESOIN  
DE VOUS!**

L'équipe de livraison de popote roulante de Lac-Échemin est présentement à la recherche de deux personnes pour former une équipe afin de livrer des repas dans le secteur de Lac-Échemin.

De par votre implication, vous permettrez aux aînés ou aux personnes en convalescence de pouvoir rester à domicile.



**UNE PETITE ACTION QUI DONNE BEAUCOUP.  
OSEZ LE PLAISIR DE DONNER !**

- Livraison 2 jours par mois- horaire flexible
- Frais de kilométrage remboursés
- Formation offerte



Vous aimeriez offrir une petite attention pour la fête des Mères ?

Alors pourquoi ne pas rendre l'utile à l'agréable !

**Offrez-leur réconfort,  
santé et temps !**

C'est ce que le service de la popote roulante vous propose !

**Osez essayer!**



Organisme sans but lucratif qui oeuvre auprès des aînés, des proches aidants et des personnes en situation d'handicap de la MRC des Etchemins.

191, rue Langevin, Sainte-Justine.

Pour information, communiquez avec Marjorie Carrier au 418 383-5252 poste 2



## TRANSPORTEURS RECHERCHÉS (Taxis adaptés)

Transport Autonomie Beauce-Etchemins est responsable du service de transport adapté et collectif dans les MRC Beauce-Sartigan et Les Etchemins.

Il y a présentement un manque de transporteurs (taxi adapté) et de chauffeurs pour répondre aux besoins grandissants de notre clientèle à mobilité réduite.

Vous êtes intéressé à devenir propriétaire de votre taxi adapté ou être seulement conducteur.

Communiquez avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins (M. Yves Vachon, directeur) **418-227-1691**

**Tournoi de GOLF**  
21<sup>e</sup> Edition  
CCBE  
Chambre de commerce  
BELLECHASSE-ETCHEMINS

**Mercredi 31 mai 2023**  
au **Club de Golf de Lac-Etchemin**

Heure de départ : Shotgun 11h30

## BONNE NOUVELLE *Le marché aux puces sera de retour*

Bonne nouvelle, le marché aux puces sera de retour.

Samedi et dimanche 29 et 30 avril 2023,  
à l'aréna de Lac-Etchemin.

Toujours le même bas prix de 20 \$ par table  
pour les deux jours.

Pour information rejoindre Alain Audet au 418 625-5318.

Nous avons hâte de vous revoir.

**FOCUS**  
emploi  
Pour un emploi ciblé  
Lac-Etchemin ou Saint-Prospier

LE PRINTEMPS,  
C'EST AUSSI LA  
SAISON DES FOIRES  
DE L'EMPLOI.

**Appelle-nous :  
418 625-3424**

Ensemble, on va :

- Cibler les meilleures entreprises
- Préparer ton CV
- Faire valoir tes compétences

Avec la participation financière de:  
**Québec**

JEUDI  
20<sup>AVRIL</sup>

**LE GRAND**  
*Gala Festif*

de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

Soirée gala de la CCBE soulignant les lauréats d'OsEntreprendre en Bellechasse  
Souper et animation musicale par le trio Hit the Road


SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE SAINT-VALLIER

# RESSOURCERIE BELLECHASSE

418 642-5627

La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet. ([www.ressourceriebellechasse.com](http://www.ressourceriebellechasse.com)).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.

	Cueillette à domicile Hebdomadaire		2 fois/an Cueillette spécial de gros rebuts
	En bonne condition	En mauvaise condition	
			
<b>Meubles :</b> Meubles de télé en bois, tables, fauteuils, étagères, futons, divans-lits, tables de chevet, commodes, lampes, miroirs, matelas, sommiers, coffres, tables d'appoint.	Oui	Non	Oui
<b>Électroménagers :</b> Réfrigérateurs congélateurs, airs climatisés, thermopompes, laveuses, sècheuses, fours, congélateurs, lave-vaisselles, cuisinière.	Oui	Oui	Oui
<b>Tissus, textiles et vêtements :</b> Vêtements en cuir (bottes, ceintures, sacs à main), de sports, de bébés, chaussures, bottes, cintres et supports.	Oui, avec meubles	Non	Non
<b>Articles de cuisine :</b> Vaisselles, ustensiles, casseroles, contenants en plastiques.	Oui, avec meubles	Non	Non
<b>Articles divers :</b> Bibelots, bijoux, équipements de sport, patins, raquettes, skis, luges, traîneaux, articles de sports, décorations, tableaux, lampes, livres, CD, VHS, casse-têtes, jouets.	Oui, avec meubles	Non	Non
<b>Articles de jardin :</b> Boyaux d'arrosage, meubles de patios, pots à fleur, barbecues.	Oui avec meubles	Non	Oui
<b>Antiquités :</b> Machines à coudre, lampes, poteries, meubles, etc.	Oui avec meubles	Non	Oui
<b>Appareils électroniques (serpuairens) :</b> Ordinateurs, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieurs, radios, ect.	Non	Non	Non

### Préparer une collecte :

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles près de la porte afin qu'il soit facile d'accès : De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée. 5 items pas adresse.

### Propre et en bonne condition :

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition. Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussin)
- Déchirer (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes ( tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

### Cueillette spéciale de gros rebuts se fera en mai 2023.

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service de cueillette de gros rebuts. Durant celle-ci, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Tous les autres mois, vous devez aller les porter à l'écocentre de votre municipalité. Les items doivent être à l'extérieur et accessibles pour nos livreurs. **5 items par adresse.**

Vous devez communiquer avec nous entre le 1<sup>er</sup> et 30 avril 2023 pour faire votre demande de cueillette et nous vous indiquerons la procédure à suivre.

**ATTENTION :** Les petits articles sont recueillis à domicile SEULEMENT si vous avez une cueillette de meubles au même moment ou veuillez les apportés directement à la Ressourcerie Bellechasse au 491, route 277, St-Léon-de-Standon.

# Aimes-tu ma différence?



**En spectacle le 27 mai 2023**  
**Polyvalente de St-Georges à 19h**  
**2121, 119<sup>e</sup> rue, St-Georges**

Directeur : Guy Carrier

Chanteurs : Alain Giroux, Alicia Guay, Anna Roy, William Brûlé, Annie Venables, Audrey Fortin, Ariane Labbé, Charlie Bégin, Johanne Bernard, Laéticia Bernard, Lyne Labelle, Manon Poulin, Manon Pouliot, Marc Fleury, Sylvie Mathieu et Victoria Cadieux  
Musiciens : Benoit Turmel, Carol DeBlois, Zoik Bélanger, Maxime Poulin, Annick Leclerc, Guy Vincent, Martin Lachance et Yvon Lacombe



## Maxime Landry Artiste invité

Profits : Polyvalente de St-Georges

Coût du billet :

25\$ adulte - 15\$ étudiant

En vente : IGA Ste-Justine,

Métro Laval Veilleux St-Georges,

Métro Lac-Etchemin, ...et artistes

Michel Leclerc **418 930-3648**

[mleclerc@sogetel.net](mailto:mleclerc@sogetel.net)

La Voix du Sud  
VOTRE MÉDIA D'ICI

PASSION FM  
100,5  
103,9  
105,5

Samuel POULIN  
DÉPUTÉ DE BEAUCÉ-SUD  
TOUJOURS PRÉSENT !



SFL  
Gestion de patrimoine  
Partenaire de Desjardins  
Manon Pouliot

Imprimerie Appalaches inc



# 2 et 3 juin 2023

à l'Aréna de

## Lac-Etchemin

[www.lecariboufestif.com](http://www.lecariboufestif.com)

 Suivez-nous sur facebook

**Le Caribou Festif** est un nouvel organisme à but non lucratif qui a vu le jour à Lac-Etchemin. Ses quatre fondateurs, soit Philippe Couture, Benoît Turmel, Philippe Pouliot et Jean-François Côté, tous originaires d'ici, caressaient l'idée de lancer un festival de musique et de bonne bouffe depuis la tenue du spectacle Retrouvailles musicales, présenté à l'Aréna Simon-Nolet le 18 juin 2022. Leur premier évènement, qui sera rendu possible grâce aux bénévoles, organisations et entreprises de la région, se déroulera **les 2 et 3 juin prochains à l'Aréna Simon Nolet de Lac-Etchemin!** La programmation « festive » a été dévoilée il y a quelques semaines sur le site web et la page Facebook du Caribou Festif et s'en est suivi quelques entrevues dans les médias locaux.

## Ça va faire du bruit!

**Vendredi 2 juin**  
dès 20h



APPALOOSA

C'est la formation **Appaloosa Country Band** qui brisera la glace avec le meilleur du country pour vous faire danser toute la soirée.

Vous ne dansez pas le country (encore)? Pas de problème!

**Madame Sylvie Roy** de **Country Dance S.R.** sera des nôtres **dès 19h** pour vous enseigner quelques pas ou peaufiner ceux que vous connaissez déjà.

**Samedi 3 juin**  
ÉVÈNEMENT  
GRATUIT dès 14h  
**PIC-NIC FESTIF**  
dans le stationnement

Parce que tout évènement rassembleur implique aussi de la bonne bouffe, le Caribou Festif invite la population à découvrir les saveurs locales avec son **Pic-Nic Festif!** Sur place, restaurateurs et artisans locaux présenteront leurs produits, stimuleront vos papilles et rempliront vos bedons!

**Samedi 3 juin**  
dès 20h



La très talentueuse et prometteuse formation de la région **Heaven's Noise**, donnera le ton de la soirée avec son matériel original et plusieurs succès rock. Suivra à **21h30, Groovy Aardvark**, groupe rock alternatif légendaire québécois!

**Venez chanter, danser et lever votre verre!!**

Vous pouvez vous procurer vos billets en ligne via le **[www.lecariboufestif.com](http://www.lecariboufestif.com)**, en vous rendant au **Garage Beaulieu** ou à la **Municipalité de Lac-Etchemin**.

**Trois formules abordables s'offrent à vous**

Vendredi soir **seulement 20\$**

Samedi soir **seulement 30\$**

La totale! **seulement 40\$**

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer directement avec un des membres du comité ou par courriel à : **[info@lecariboufestif.com](mailto:info@lecariboufestif.com)**



## UN AIR PRINTANIER AU MOULIN LA LORRAINE... LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE 12H À 16H.

### ANDRÉE BÉLANGER – REGARDS SCULPTÉS

SALLE PIERRE-BEAUDOIN, DU 4 MARS AU 4 JUIN 2023



Les sculptures d'Andrée Bélanger mettent en lumière des particularités propres à l'humain, face à la nature dont il fait assurément corps. Parfois engagées, souvent poétiques, ses œuvres appellent à la réflexion. Le bois, la pierre, le métal, la couleur s'affichent en constituant un tout qui jongle entre l'abstraction et la figuration.

### MARIBEL BEDOYA – SA PROPRE HISTOIRE, SA PROPRE IDENTITÉ

SALLE DES COURROIES, DU 4 MARS 2023 AU 4 JUIN 2023



Maribel Bedoya explore la lumière qui exprime ces instants d'exception relevant de son histoire de vie. L'artiste utilise des matériaux qui apportent de la douceur à son œuvre comme le collage de feuilles d'or ou des pastels à l'huile qu'elle utilise pour exprimer l'authenticité d'un personnage. Elle souhaite susciter chez l'observateur l'enchantement tant étudié.

### MÉLISSA C PETTIGREW – LA FORÊT CREUSE L'INTÉRIEUR

SALLE DU HALL, DU 4 MARS 2023 AU 11 JUIN 2023



Ce corpus d'œuvres de Mélissa C Pettigrew est une invitation à visiter un imaginaire à la fois dense et vaste dans lequel elle partage son grand intérêt pour l'univers végétal. Les œuvres présentées sont liées par le transfert de matières issues de la forêt : le chaga et le bois.

MERCI À NOTRE  
COMMANDITAIRE



Ville et campagne...  
AU NATUREL

**Admissions : Adulte 7 \$, aîné / étudiant 6 \$,  
Ami du Moulin / 17 ans et moins gratuit**

MOULIN LA LORRAINE 1286, ROUTE 277, LAC-ETCHEMIN  
WWW.MOULINLALORRAINE.CA

# PROGRAMMATION LOISIRS

[lac-etchemin.ca/  
loisirs-et-culture](http://lac-etchemin.ca/loisirs-et-culture)

- Vous souhaitez soumettre une offre de loisirs?
- Vous avez un projet à proposer?

Communiquez avec nous à  
[reception@lac-etchemin.ca](mailto:reception@lac-etchemin.ca).

La présente édition vous offre un complément d'informations pour les activités estivales 2023.



Suivez-nous  
sur Facebook

PROGRAMMES D'AIDE

Fonds culturels



Initiative parents et grands-parents

Vous avez un projet pour les familles et les aînés?



Aide financière aux familles lacetcheminoises

Achat de produits d'hygiène durable



une naissance un livre



LE CONSEIL MUNICIPAL CONSULTE SA POPULATION :



Politique familiale et des aînés  
Grandir Ensemble



COMITÉ DE SUIVI



POUR PLUS D'INFORMATION :  
[www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca)  
ou Jude Emond  
418 625-4521 poste 2232

# SERVICE DES LOISIRS

## Animation loisirs et sports - Culture et vie communautaire

### Camp de jour



Le Service des loisirs et de la culture de la municipalité travaille présentement à la planification des activités de son camp de jour dans un environnement sécuritaire pour tous et pour le plaisir des enfants! Vous avez jusqu'au 19 mai 16 h 30 pour procéder à l'inscription de votre enfant.

Le camp de jour se déroulera à l'aréna municipal du **lundi 26 juin au vendredi 11 août** et le service de garde sera inclus dans l'inscription. La carte de saison à l'Éco-Parc (obligatoire) est incluse dans la tarification. Celle-ci sera valide pour toute la période estivale 2023.

Pour inscription : Programmation et inscription aux activités - Municipalité de Lac-Etchemin

### Baseball



Les inscriptions sont débutées au baseball Les Diablos. Le coût d'inscription au baseball comprend la saison régulière et le tournoi de fin de saison.

L'inscription est gratuite pour les Jays et pour les catégories Novice à Bantam, le coût d'inscription est de 70 \$. La casquette des Diablos est obligatoire pour les parties. Vous pouvez vous la procurer aussi sur Sport-Plus au coût de 20 \$.

L'horaire des pratiques et des parties vous sera acheminé plus tard après la formation des équipes. Chaque équipe aura une pratique et une partie par semaine ou selon l'horaire, 2 pratiques ou 2 parties.

### Les soirées musicales et cie

Les découvertes musicales sont des prestations qui permettent de vous faire découvrir. Cette année, les représentations auront lieu à l'Éco-Parc beau temps mauvais temps. S'il pleut, nous feront les soirées à l'intérieur du chalet. Les soirées musicales seront les mercredis, elles débiteront à 19 h pour se terminer au plus tard à 20 h 30.

Vous aimeriez faire une prestation?

Voici les dates offertes :  
28 juin, 5-12-19 et 26 juillet  
ainsi que le 2 et 9 août.



### À la Bibliothèque, SOYEZ INFORMÉ !!



Nous vous invitons à demeurer à l'affût des nouveautés disponibles et des activités à votre bibliothèque.

Visitez notre page FACEBOOK :  
**Bibliothèque l'Élan Lac-Etchemin**

La prochaine rotation de livres avec le Réseau-Biblio est prévue le 24 avril 2023.

### Programmation de loisirs 2022-2023

Vous souhaitez offrir des cours ou suivre des cours, faire connaître de nouvelles disciplines. Il est déjà le temps de préparer la nouvelle programmation de loisirs qui sera disponible à l'automne 2023.

Consultez la dernière version :  
<https://lac-etchemin.ca/loisirs-et-culture/programmation-et-inscription-aux-activites/>

Pour information :  
Jude Emond  
418 625-4521 poste 2232  
jemond@lac-etchemin.ca



### Soccer



Le soccer les Caribous débutera la saison sur le nouveau terrain multi-sports aménagé l'été dernier au 545, route des Sommets. Une équipe d'entraîneurs renouvelée et un conseil d'administration verra le jour cette année. De nouveaux équipements seront également disponibles pour nos enfants.

Deux soirées de soccer par semaine.  
Début de la saison : semaine du 12 juin.  
Fin de la saison : le 27 août.

L'horaire sortira plus tard : les journées des entraînements seront les lundis, mardis, mercredis ou jeudis.

Programmation et inscription aux activités - Municipalité de Lac-Etchemin.

**Cours de gardiens avertis**

Centre des arts et de la culture  
Samedi 6 mai 2023 de 8 h 30 à 16 h 30

Inscription sur Sport-Plus !



Croix-Rouge  
canadienne

## Partenaire de formation

**Un succès à la journée de glisse**

Le 26 février dernier avait lieu dans la cour de l'aréna des activités libres qui ont connu un franc succès avec une très belle participation de la population.



La cabane à sucre le Sugar Shack était présente pour offrir gratuitement de la tire sur la neige. Une glissade aménagée par la municipalité incluant le prêt de tubes, soucoupes et luges étaient à la disposition de la population. Lors de l'activité, les participants ont pu fabriquer d'un fort, dessiner sur la neige, lancer sur les cibles et déjouer le gardien Cassy.



Un feu avait été mis en place afin de pouvoir se réchauffer, la population a été invitée à apporter 2 à 3 bûches pour l'alimenter. La population a bien répondu à notre demande et ce fut très apprécié de la part des organisateurs.

**Fête nationale****La Fête nationale du Québec, plus qu'une fête !**

Cette année le Service des loisirs en collaboration avec des organismes et individus vous invite à venir vous amusez sous le thème « *ENTREZ DANS LA DANSE !* »

La programmation vous sera divulguée sur la page Facebook et le site Internet de la municipalité. Préparez-vous à « *ENTREZ DANS LA DANSE !* »

- 23 juin à l'aréna de 17 h à 23 h
- 24 juin à l'Éco-Parc

**Triathlon Bionick - Lac-Etchemin****La Fête nationale du Québec, plus qu'une fête !**

La date de l'édition 2023 du Triathlon Lac Etchemin est officielle - on se revoit le 2 septembre prochain !

Les inscriptions ouvriront bientôt, restez à l'affût pour les détails.  
(2) Triathlon Lac Etchemin | Lac Etchemin QC | Facebook

**Tennis Lac-Etchemin**

Le Services des loisirs en collaboration avec Nathalie Vachon et Marika Labrecque, offrira cet été des formations de tennis gratuites pour les jeunes. Les formations se tiendront de jour sur semaine au cours des mois de juillet et août. Suivez notre page Facebook et notre site Internet, plus de détails seront publiés dans les prochaines semaines ainsi que l'ajout de partenaires.

**ACTIVITÉS ESTIVALES****ARÉNA 2023**

Marché aux puces : 29-30 avril  
Soirée Hockey mineur Pro-Lac : 6 mai  
Salon de la famille : 13 mai  
Souper bénéfique Passion FM : 18 mai  
Corps de cadets 2765 : 21 mai  
Caribou Festif-soirée country : 2-3 juin  
Soirée reconnaissance réseau éclaircur : 9 juin  
Journée sportive École Notre-Dame : 15 juin  
Fête nationale : 23 juin  
Camp de jour : 26 juin au 11 août  
Marché aux puces Goût d'agir : 2 juillet

**Tournoi de balle donnée**

Samedi le 20 mai 2023

À la suite de l'initiative d'un groupe d'élèves de l'École des Appalaches l'an dernier, l'équipe de l'Essentiel des Etchemins a décidé de réitérer l'expérience.

Tout comme l'an passé, tous les profits iront directement à l'organisme qui lutte quotidiennement contre la pauvreté.

\*\*\* Service de bar et cantine sur place.

Pour information ou inscription (avant le 1<sup>er</sup> mai), contactez Geneviève Turcotte au 418 625-4112 ou via Facebook.

**Centre-ville en couleurs****12-13 août 2023****Artistes à l'œuvre – activités culturelles**

Passez voir l'espace éphémère devant l'Édifice municipal dès juin pour admirer le travail des jeunes réalisé en 2022.





## 24<sup>e</sup> CHRONIQUE

# “Témoins du passé”

par Germaine Lessard

### Le trophée « Comrie »

C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme que nous entamons, cette année, la 43<sup>e</sup> édition du Tournoi de balle familiale de Lac-Etchemin qui se tiendra du 3 au 6 août 2023.

Comme par les années passées, ce sont près de quarante équipes qui sont attendues pour se disputer les grands honneurs à l'intérieur de l'une des trois classes suivantes: familiale, parenté et commerciale.

Pour chacune de ces classes, on désire mettre l'accent sur la participation de tous ainsi que le plaisir de jouer, ce qui nous incite à conserver la formule de « balle donnée ».

Jonathan Asselin assumera la présidence de cet événement pour une deuxième édition et la trésorerie sera sous la responsabilité de Yannick Pouliot et Jasmin Chouinard. Les fidèles directeurs des dernières années soit Mike Pouliot, Jean-Francois Lacroix, Kaven Asselin, Hubert Jolin, Jasmin Chouinard ainsi que Louis-David Morin seront de retour tandis que Nicolas Provençal et Alexandre Roy participeront à leur première édition et compléteront notre belle équipe.

Comme il est difficile de changer une formule gagnante, le tournoi de balle familiale de 2023 revient avec les principales activités qui ont fait sa popularité au cours des dernières années, soit le concours de coups de circuit et les feux d'artifices (plus spectaculaires d'une année à l'autre) présentés le samedi à 21 h ainsi que les jeux gonflables et autres surprises pour les enfants le samedi après-midi.

Si vous n'êtes pas encore inscrit pour le tournoi de 2023 ou pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec Jonathan Asselin au 418 928-9348 ou par courriel à [tournoideballefamiliale@gmail.com](mailto:tournoideballefamiliale@gmail.com).

En 1958 et 1959, le club de hockey de Lac-Etchemin s'est mérité le trophée « Comrie ». L'exploit fut renouvelé en 1962 et cette année là, pour souligner les performances de l'équipe, une soirée avec orchestre, fut organisée le 10 février au Manoir de Lac-Etchemin. (Journal L'Aiglon, 8 février 1962). Certainement des souvenirs inoubliables pour chacun de ces joueurs.

Une autre photo de cette équipe gagnante est exposée à la bibliothèque l'Élan, accompagnée d'une description remarquable du match victorieux. Lors de votre visite, profitez-en pour admirer la collection de photos des équipes de la ligue de hockey de Dorchester de Jacques Gagnon.



L'équipe gagnante du trophée « Comrie » en 1962

1<sup>er</sup> rang : Maurice Giguère, Fernand Giguère, Jacques Duclos, Roch Giguère, capitaine, Tom Comrie, Raymond Jacques, Roch Duclos et Normand Gagnon.

2<sup>e</sup> rang : Bernard Turmel, Gilles Bilodeau, Yves Bouffard et Roger Ferland

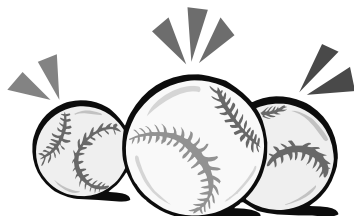
Collection Maurice Giguère



À gauche : Maurice Giguère avec des coéquipiers de la ligue de Hockey de Dorchester lors de la soirée au Manoir Etchemin.

Collection Maurice Giguère

Pour signaler des erreurs de noms de joueurs ou tout autres commentaires, contactez Germaine Lessard au 418 625-1941



# Agenda communautaire

## MESSAGE IMPORTANT :

Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture de chaque numéro de l'Info du Lac.

---

### 12 avril

Ouverture de l'Écocentre (rue Deblois).

### 29-30 avril

Marché aux puces à l'aréna.

### 2 mai

Troisième versement de taxes municipales.

### 2 mai

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

### 6 mai

Cours de gardiens avertis au Centre des arts et de la culture de 8 h 30 à 16 h.

### 13 mai

Salon des Familles des Etchemins à l'aréna, de 10 h à 15 h.

### 15 mai

Date limite pour enlever vos abris temporaires (Tempo).

### 19 mai

Soirée piano/bar Chorale Écho du Lac.

### 20 mai

Tournoi de balle donnée au profit de l'Essentiel des Etchemins.

### 6 juin

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h.

### 2-3 juin

Le Caribou Festif – aréna de Lac-Etchemin.

### 3 juin

Fête de la pêche – activités à l'Éco-Parc des Etchemins.

### 13 juin

Quatrième échéance de taxes municipales.

## Les séances ordinaires du Conseil

### CALENDRIER 2023

Séances ordinaires du Conseil municipal  
à la salle des délibérations, 2<sup>e</sup> étage, à 19 h  
au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin

#### DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

10 JANVIER • 7 FÉVRIER • 7 MARS • 4 AVRIL  
2 MAI • 6 JUIN • 4 JUILLET • 1<sup>ER</sup> AOÛT • 5 SEPTEMBRE  
3 OCTOBRE • 7 NOVEMBRE • 5 DÉCEMBRE

### C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

### Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

## Votre conseil Municipal

Maire :  
Monsieur Camil Turmel

Conseillers :  
Madame Joan Gagnon  
Messieurs Guyda Deblois  
Yannick Dion  
Fabien Lacorre  
Sébastien Ouellet  
Normand Poulin



Surveillez l'horaire  
selon l'évolution de la  
pandémie sur notre  
page Facebook.

### Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2<sup>e</sup> Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-4521, poste 2100

## Lac-Etchemin Bureau municipal

208, 2<sup>e</sup> Avenue (2<sup>e</sup> étage) Lac-Etchemin  
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175  
Courriel : [reception@lac-etchemin.ca](mailto:reception@lac-etchemin.ca)  
Site internet : [www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca)

## Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h  
de 13 h à 16 h 30

### Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis et d'intérêt public. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à cinq (5) reprises. Des publications sont disponibles en février, avril, juin, octobre et décembre.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit:
  - Par courrier électronique à l'adresse suivante : [reception@lac-etchemin.ca](mailto:reception@lac-etchemin.ca)

L'équipe de la rédaction